

La rue des Carmes devenant piétonne

« L'alignement n'a plus aucun sens »

■ Si les commerçants et les habitants de la rue des Carmes se félicitent de la décision du maire, Serge Grouard, de piétonner la voie, ils maintiennent que la destruction de 17 immeubles est inutile.

« La piétonnisation est une excellente nouvelle ! Mais le combat n'est pas terminé. Reste la question de l'alignement de la rue. Ça fait des années que je suis là, avec ce poids au-dessus de ma tête, j'en ai marre ! », témoigne Christine Marty, commerçante du n° 73 de la rue des Carmes, un des immeubles amenés à être détruits dans le projet d'alignement porté par la mairie. 17 au total, entre les numéros 45 et 77. « Aux yeux des gens, détruire les bâtiments alors qu'on piétonnise, ça n'a aucune logique ! », assure Olivier Marchant, président de l'association « Aux Carmes citoyens ».

Présenté, au départ, comme une nécessité pour partager la voie entre les voitures, le tram et les piétons, l'alignement de la rue est aujourd'hui maintenu malgré la décision de la ville, annoncée vendredi dernier, de rendre piétonne cette voie. « Quand on voit la place que prend la plateforme du



HIER, RUE DES CARMES. La nouvelle est tombée vendredi dernier : la rue sera piétonne. Le maire maintient son projet de réalignement, critiqué par les riverains.

tram, on comprend qu'on a besoin de gagner en espace public », justifie Olivier Carré, maire adjoint en charge de l'urbanisme. « Avec une rue piétonne, demain, on aura 11,50 mètres de trottoir ! », répond Olivier Marchant. Insuffisant, rétorque Olivier Carré.

« Le dernier verrou vient de sauter »

S'il fallait gagner de l'espace, Christine Marty rappelle un

projet déjà défendu par les commerçants : la voie unique alternée pour le tram, sur quelques mètres. Un rapport a conclu que cet aménagement est quasi impossible, explique de son côté la mairie.

Quant à la valeur patrimoniale des bâtiments, même si l'élu en charge du commerce assure qu'il « ne le balaise pas », il préfère privilégier « la fluidité avec le futur site universitaire (à la place de l'hôpital) et la diversification des commer-

ces ». Des moyennes surfaces pourraient s'installer dans la rue. Olivier Marchant, lui, défend un quartier ancien : « Ce sont les mêmes pierres de taille, les mêmes pans de bois que dans le quartier Bourgogne. Il faut plutôt lancer la campagne de ravalement des façades. En 2013, 17.000 personnes vont passer dans la rue, il faut qu'elle soit requalifiée. Si on aligne, on part encore sur deux ans de travaux ». Et 20 millions d'euros de dépenses.

Du côté des élus d'opposition,

Deux réserves

Le commissaire enquêteur avait rendu un avis en novembre dernier. Et émis deux réserves. La première préconisait la piétonnisation de la rue des Carmes. C'est aujourd'hui chose actée. La seconde recommande le non-alignement. Le maire d'Orléans peut présenter son projet au préfet, sans prendre en compte cette réserve, mais il prend le risque que la déclaration d'utilité publique ne lui soit pas accordée ou, si elle l'est malgré tout, qu'elle soit automatiquement susceptible d'un recours devant le tribunal administratif.

on réclame aussi l'abandon de l'alignement. « Des deux réserves émises par le commissaire enquêteur (lire par ailleurs), la piétonnisation était la plus facile à mettre en œuvre, souligne Corinne Leveleux-Teixeira, conseillère municipale PS. Et à présent, le projet d'alignement est encore plus absurde. Il n'aurait pu être justifiable que par l'étroitesse de la rue pour y faire passer des voitures. Le dernier verrou vient de sauter ! »

Mélanie Marois.